#### VILLE DE VARENNES SÉANCE GÉNÉRALE

3 JUILLET 2023 20 H

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 3 juillet 2023, à 20 h, à la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers, Marc-André Savaria,

Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Natalie Parent et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de

monsieur le maire Martin Damphousse.

<u>Absences motivées</u>: Messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Benoit

Duval et Gaétan Marcil

Sont également présents : M. Sébastien Roy, directeur général

Me Johanne Fournier, directrice du Service des

Affaires corporatives et du Greffe

- Hommage à monsieur Étienne Bergeron

#### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision concernant le terrain visé par le règlement 707-154;
- Demande de précision sur le lot visé par le règlement 848-6;
- Demande de clarification sur l'acquisition de quatre (4) véhicules;
- Demande d'information pour le clapet antiretour au déversoir d'orage DEV-2.

Fin de la première période de questions.

#### PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

## 2023-250 Approbation procès-verbal Séance générale 5 juin 2023

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance générale tenue le 5 juin 2023, tel que rédigé et présenté par la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe.

ADOPTÉF

#### 2023-251 Approbation des comptes – Juin 2023

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de juin 2023 :

#### Fonds d'administration:

4 586 076,93 \$

Chèques numéros 51707 à 51717, 51861 à 51943, 52026 à 52040 pour un montant total de 129 236,96 \$.

Chèque annulé numéro 49060 pour un montant de 500,00 \$.

Paiements par dépôts directs numéros 51718 à 51777, 51784 à 51793, 51804 à 51856, 51944 à 52007, 52012 à 52025 et 52041 à 52115 pour un montant total de 2 862 584,58 \$.

Paiements électroniques pour un montant total de 1 594 755,39 \$

#### Fonds des dépenses en immobilisation :

702 948,56 \$

Chèques numéros 51794 à 51803, 52116 et 52117 pour un montant total de 22 893,68 \$.

Paiements par dépôts directs numéros 51778 à 51783, 51857 à 51860, 52008 à 52011 et 52118 à 52125 pour un montant total de 680 054,88 \$.

TOTAL 5 289 025,49 \$

Certificat de la trésorière numéro 3834

ADOPTÉE.

#### 2023-252

Dépôt des procès-verbaux de correction Séance générale du 3 avril 2023 Résolutions 2023-152 et 2023-153

CONSIDÉRANT que l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* autorise la greffière à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis au conseil municipal, en appui à la prise de décision;

CONSIDÉRANT les erreurs constatées dans les résolutions 2023-152 et 2023-153 aux résolus desdites résolutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des procès-verbaux de correction concernant les résolutions 2023-152 et 2023-153.

ADOPTÉE.

#### 2023-253

## Dépôt – Certificat du greffier – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 958-1 – Juin 2023

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher APPUYE par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt de certificat du greffier suivant :

 Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 958-1 abrogeant le règlement 958 décrétant l'acquisition des lots 6 224 304 et 6 224 305 situés sur le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 750 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

## 2023-254 Dépôt – Certificat du greffier – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 970 – Juin 2023

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYE par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt de certificat du greffier suivant :

 Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 970 décrétant des dépenses en immobilisation pour acquérir des immeubles en vertu du règlement sur le droit de préemption et un emprunt n'excédant pas 10 000 000 \$ pour acquitter le coût d'acquisition et incluant les coûts de démolition, de redéveloppement du site et de relocalisation.

ADOPTÉE.

#### **RÈGLEMENTS**

A-2023-22 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 955-2 modifiant le règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement afin de modifier la contribution et les catégories d'unité de logement assujetties

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 955-2 modifiant le règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement afin de modifier la contribution et les catégories d'unité de logement assujetties.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

# A-2023-23 Avis de motion – Règlement numéro 709-10 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines mises à jour au niveau des dispositions rattachées au code de construction en vigueur

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carine Durocher

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 709-10 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines mises à jour au niveau des dispositions rattachées au code de construction en vigueur.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

# 2023-255 Adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 709-10 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines mises à jour au niveau des dispositions rattachées au code de construction en vigueur

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement 709-10 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines mises à jour au niveau des dispositions rattachées au code de construction en vigueur soit et est adopté.

ADOPTÉE.

## A-2023-24 Avis de motion – Règlement 707-154 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir le périmètre de la zone H-517 à même la zone H-528

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-154 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir le périmètre de la zone H-517 à même la zone H-528.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

## 2023-256 Adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 707-154 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir le périmètre de la zone H-517 à même la zone H-528

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-154 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir le périmètre de la zone H-517 à même la zone H-528 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

#### A-2023-25

Avis de motion – Règlement 848-6 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin d'agrandir le secteur « Mixte » situé sur la route Marie-Victorin entre le boulevard de la Marine et la rivière Saint-Charles en ajoutant le lot 6 147 469 du cadastre officiel du Québec

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 848-6 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin d'agrandir le secteur « Mixte » situé sur la route Marie-Victorin entre le boulevard de la Marine et la rivière Saint-Charles en ajoutant le lot 6 147 469 du cadastre officiel du Québec.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

# 2023-257 Adoption d'un projet de règlement – Règlement 848-6 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin d'agrandir le secteur « Mixte » situé sur la route Marie-Victorin entre le boulevard de la Marine et la rivière Saint-Charles en ajoutant le lot 6 147 469 du cadastre officiel du Québec

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement 848-6 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin d'agrandir le secteur « Mixte » situé sur la route Marie-Victorin entre le boulevard de la Marine et la rivière Saint-Charles en ajoutant le lot 6 147 469 du cadastre officiel du Québec soit et est adopté.

ADOPTÉE.

## 2023-258 Adoption – Règlement 971 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours d'une année civile

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 971 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours d'une année civile.

ADOPTÉE.

#### 2023-259 Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. nº 2023-036

Permettre l'exercice de l'usage d'une industrie de récupération de matière plastique (I2-02-04) comme usage de remplacement Ne pas assujettir le remplacement de l'usage au règlement sur les usages conditionnels # 710 3697, chemin de la Baronnie Polystyvert

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant afin de permettre la construction d'un bâtiment principal pour une compagnie œuvrant dans le domaine de la récupération de matières plastiques.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-068 du 7 juin 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents D'AUTORISER la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2023-036 afin de :

- Permettre la construction d'un bâtiment principal pour une industrie opérant un service de récupération de matières plastiques;
- Permettre l'ajout de l'usage « l2-02-04 relatif à un service de récupération de matières plastiques » à la liste des usages de remplacement prévus à l'article 438 du règlement de zonage # 707;
- Ne pas assujettir la présente demande à la procédure prévue au règlement sur les usages conditionnels # 710.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans de Gaetan Dallaire, dossier GD-2316, en date du 23 mai 2023.

Le bâtiment principal est sis au 3697, chemin de la Baronnie, sur le lot 6 224 521 du cadastre officiel du Québec, dans la zone A-305.

ADOPTÉE.

#### 2023-260 Adoption second projet - P.P.C.M.O.I nº 2023-047

Permettre la création d'un lot d'une largeur inférieure à 50 mètres Permettre la création d'un lot d'une superficie inférieure à 4 000 m<sup>2</sup> Permettre l'usage résidentiel comme usage de remplacement d'un usage autorisé par droits acquis 2803, chemin des Sucreries

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'exercice d'un usage résidentiel dans un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-056 du 2 mai 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2023-223 adoptée lors de la séance générale du 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2023-047 afin de :

- Permettre une opération cadastrale ayant pour effet de créer un lot d'une largeur de 49,36 mètres alors que la grille des usages et normes applicable à la zone A-104 du règlement de zonage # 707 et l'article 36 du règlement de lotissement # 708 fixent la largeur minimale d'un lot à 50 mètres;
- Permettre une opération cadastrale ayant pour effet de créer un lot d'une superficie de 2 837,7 m² alors que la grille des usages et normes applicable à la zone A-104 du règlement de zonage # 707 et l'article 36 du règlement de lotissement # 708 fixent la superficie minimale d'un lot non desservi dans un corridor riverain à 4 000 m²;
- Permettre l'usage résidentiel comme usage de remplacement et de retirer l'obligation de soumettre le projet au règlement sur les usages

conditionnels alors que l'article 438 du règlement de zonage # 707 ne prévoit pas l'usage résidentiel comme usage de remplacement et prévoit qu'un changement d'usage doit être assujetti au règlement sur les usages conditionnels.

Le tout, tel que décrit sur le plan concept de Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, dossier V1461, minute 5300 en date du 15 mars 2023.

Le bâtiment principal est sis au 2803, chemin des Sucreries sur le lot 6 224 558 du cadastre officiel du Québec, dans la zone A-104.

ADOPTÉE.

# 2023-261 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-051 Permettre l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel 1643, rue Lavoie

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-070 du 7 juin 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'autoriser ladite demande:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-051 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 1643, rue Lavoie, le tout, tel que proposé sur les plans concept de Salvatore Moffa, dossier R-63764, en date du 31 mai 2023.

Le bâtiment principal est sis au 1643, rue Lavoie sur le lot 6 004 633 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-423.

ADOPTÉE.

# 2023-262 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-053 Permettre l'installation d'enseignes murales Permettre la modification d'une enseigne détachée

568, boulevard Lionel-Boulet
Nadon Design

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-073 du 7 juin 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-053 afin de permettre l'installation d'enseignes murales et la modification d'une enseigne détachée sise au 568, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que proposé sur le plan concept de la compagnie Enseignes Plus, dossier 9481, en date du 31 mai 2023, conditionnellement à ce que la structure de l'enseigne détachée soit repeinte et à ce que la plantation à la base de l'enseigne soit bonifiée.

Le bâtiment principal est sis au 568, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 346 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-209.

ADOPTÉE.

# 2023-263 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2023-057 Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal 1385, boulevard Lionel-Boulet Nagas

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-074 du 7 juin 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-057 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 1385, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que proposé sur les plans concept de Bertrand Frigon, dossier 2021-528, en date du 27 mars 2023 conditionnellement aux éléments suivants :

- Bonifier la plantation d'arbres le long des lignes latérales dans la portion de la cour avant:
- Bonifier la plantation en hauteur dans l'aire végétalisée devant la clôture ceinturant la cour latérale gauche.

Le bâtiment principal est sis au 1385, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 268 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

# 2023-264 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2023-058 Permettre la modification d'enseignes murales 1950, boulevard René-Gaultier Boutique Action

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-071 du 7 juin 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-058 afin de permettre la modification d'enseignes murales sises au 1950, boulevard René-Gaultier le tout, tel que présenté sur les plans concept de la compagnie Enseigne Claude Richard, dossier « Boutique Action », en date du 5 mai 2023.

Le bâtiment principal est sis au 1950, boulevard René-Gaultier sur le lot 6 146 658 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-480.

20 h 21 Madame la conseillère Carine Durocher déclare son intérêt pour le point suivant (lien familiaux) et se retire

## 2023-265 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2023-061 Permettre la modification d'un bâtiment principal 40, rue Massue

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-069 du 7 juin 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à majorité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-061 afin de permettre les travaux de modification d'un bâtiment principal suivants sis au 40, rue Massue :

- Changer le revêtement extérieur de bois pour installer un clin de bois de couleur blanche au même profilé que celui existant sur le mur latéral gauche;
- Changer 5 fenêtres à vitrage double en bois pour 5 nouvelles fenêtres à vitrage simple en bois aux mêmes couleurs et dimensions que les fenêtres déjà remplacées.

Le bâtiment principal est sis au 40, rue Massue sur le lot 6 146 456 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-632.

ADOPTÉE.

20 h 22 Madame la conseillère Carine Durocher entre

# 2023-266 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2023-062 Permettre l'installation d'une enseigne murale 1623, route 132 Ongles Charmants

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-072 du 7 juin 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-062 afin de permettre l'installation d'une enseigne murale sise au 1623, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie Enseigne Claude Richard, dossier « Ongles Charmants », en date du 15 mai 2023.

Le bâtiment principal est sis au 1623, route 132 sur le lot 6 146 352 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-229.

## 2023-267 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2023-064 Permettre la modification d'un bâtiment principal 134, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-075 du 7 juin 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement de refuser ladite demande:

Les membres du CCU s'appuient sur les critères 1 et 5 de l'objectif 2 de l'article 28 du règlement sur les P.I.I.A. # 848;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-064 afin de permettre la modification du bâtiment principal sis au 134, rue Sainte-Anne, le tout, tel que décrit dans la demande de permis déposée par le requérant en date du 6 juin 2023.

Le bâtiment principal est sis au 134, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 547 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

# 2023-268 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2023-065 Permettre la modification d'un perron et d'un balcon 134, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-076 du 7 juin 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-065 afin de permettre la modification du balcon et du perron arrière sis au 134, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur le plan concept de Monsieur Pierre Larose en date du 6 juin 2023.

Le bâtiment principal est sis au 134, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 547 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

#### MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

#### 2023-269 Octroi de contrat – Installation d'un ponceau sur la montée du Lac

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du projet SGN-2023-1201 concernant l'installation d'un ponceau sur la montée du Lac publié sur SÉAO le 23 mai 2023:

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions, dont une non-conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 20 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'installation d'un ponceau sur la montée du Lac, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation M. Leclerc, au montant de 372 509,57 \$ pour l'option A, incluant les frais pour imprévus et les taxes, le tout, conformément à sa soumission datée du 14 juin 2023.

D'AFFECTER cette somme au Fonds de carrières et sablières.

Certificat de la trésorière numéro 3830

ADOPTÉE.

## 2023-270 Octroi de contrat – Installation d'un clapet antiretour au déversoir d'orage DEV-2

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du Génie en date du 30 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à la firme Le Groupe Conseil Génipur inc., un contrat pour l'installation d'un clapet antiretour sur la conduite d'évacuation de la station de pompage au parc de la Commune, au montant de 33 112,80 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 30 mai 2023.

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt 929.

Certificat de la trésorière numéro 3825

ADOPTÉE.

#### 2023-271 Octroi de contrat – Ateliers Fous de nature 2023-2024

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale en date du 13 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Fous de Nature, un contrat pour la diffusion d'ateliers interactifs dans les écoles de la Ville de Varennes, d'un montant maximum de 25 000,00 \$, le tout, conformément à son offre du 27 avril 2023.

D'AFFECTER cette dépense au Fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 3826

#### 2023-272 Octroi de contrat – Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 13 juin 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville est admissible à une subvention de 50 % de la part de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Groupe JLD Laguë, un contrat pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire E-Gator 100 % électrique, au montant de 23 566,43 \$ incluant les taxes:

D'AFFECTER cette dépense au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 3828

ADOPTÉE.

## 2023-273 Octroi de contrat – Acquisition d'un véhicule usagé VUS hybride branchable pour le Service des Travaux publics

CONSIDÉRANT la résolution 2023-152, adoptée lors de la séance générale du 3 avril 2023, accordant au Service des Travaux publics une enveloppe budgétaire de 65 707,82 \$ pour l'acquisition d'un véhicule usagé de type hybride branchable;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 13 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'octroi de contrat à Les Autos Jean Gagné Ltée. (Honda Lachute) pour l'acquisition d'un véhicule usagé Toyota RAV4 Prime hybride branchable 2021 SE AWD, au montant de 57 481,75 \$ incluant les taxes;

D'UTILISER le solde restant au montant de 7 511,50 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'équipement de signalisation (barre de défilement, gyrophares);

D'AFFECTER ces dépenses au Fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 3794

### 2023-274 Octroi de contrat – Acquisition d'un véhicule usagé VUS hybride pour le Service du Génie

CONSIDÉRANT la résolution 2023-053, adoptée lors de la séance générale du 6 février 2023, accordant au Service des Travaux publics une enveloppe budgétaire de 56 946,78 \$ pour l'acquisition d'un véhicule usagé de type hybride;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 13 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'octroi de contrat à Automobiles Sakichi inc. (Toyota Boucherville) pour l'acquisition d'un véhicule usagé Toyota RAV4 hybride 2021, au montant de 49 035,69 \$ incluant les taxes;

D'AFFECTER cette dépense au Fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 3772

ADOPTÉE.

## 2023-275 Projets 2023 affectés au Fonds de roulement – Acquisition d'une camionnette électrique usagée

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 13 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur du Service des Travaux publics, ou son représentant, à procéder à l'acquisition d'un véhicule usagé de type F-150 Lightning 100 % électrique (projet 2023-FR-903) pour un montant maximal de 112 675,00 \$, taxes incluses, lequel sera publié sur SÉAO;

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat d'acquisition dudit véhicule usagé avec le concessionnaire concerné et selon les conditions susmentionnées;

D'AUTORISER la directrice du Service des Finances à effectuer le paiement pour le véhicule usagé de type F-150 Lightning 100 % électrique choisi, lorsque requis;

D'AFFECTER cette enveloppe au Fonds de roulement et de le rembourser sur une période de dix ans à compter de 2024. Une subvention possible de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pourrait venir financer 50 % de l'acquisition.

Certificat de la trésorière numéro 3827

### 2023-276 Octroi de contrat – Renouvellement du service de la navette fluviale pour 2024 et 2025

CONSIDÉRANT la résolution 2021-241, adoptée lors de la séance générale du 3 mai 2021, octroyant à Croisières Navark inc. le contrat de service de navette fluviale pour les années 2021 à 2023, avec option de renouvellement pour les années 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT que selon l'article 3 du contrat qui stipule qu'au plus tard 90 jours avant l'arrivée du terme du contrat, chaque partie doit transmettre aux villes partenaires, un avis indiquant si elle désire, ou non, prolonger le contrat;

CONSIDÉRANT que le contrat se termine à la fin des services de cette année, soit en septembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 1er juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Croisière Navark inc., un contrat de renouvellement du service de navette fluviale pour 2024 et 2025 conditionnellement à ce que la Ville de Repentigny et l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles désirent exercer l'option de renouvellement du service également. Le prix sera ajusté en fonction de l'IPC suivant les termes de la clause 22.1 des modalités du contrat.

ADOPTÉE.

## 2023-277 Octroi de contrat – Sel de déglaçage des chaussées pour la saison 2023-2024 – Regroupement d'achat UMQ

CONSIDÉRANT la résolution 2023-151, laquelle confie à l'Union des Municipalités du Québec le mandat de procéder aux appels d'offres annuels pour l'achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres #CS-20232024 publié par l'UMQ, le résultat de l'ouverture des soumissions et la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 27 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Mines Seleine, une division de Sel Windsor Ltée, un contrat de fourniture de sel de déglaçage des chaussées pour la saison 2023-2024, d'une quantité totale de 2 160 tonnes métriques à 90,69 \$/tonne, au montant total de 225 224,99 \$, taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3835

## 2023-278 Octroi de contrat – Contrat de renouvellement de l'abonnement au portail Rezilio en soutien à la gestion de la sécurité civile pour une période de trois ans

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale en date du 20 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Rezilio Technologie inc., un contrat de renouvellement de l'abonnement au portail Rezilio en soutien à la gestion de sécurité civile pour une période de trois ans, du 1er avril 2023 au 31 mars 2026, au montant de 34 498,97 \$ incluant les taxes, et réparti comme suit :

- 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 : 11 191,44 \$, taxes incluses;
- 1er avril 2024 au 31 mars 2025 : 11 491,33 \$, taxes incluses;
- 1er avril 2025 au 31 mars 2026 : 11 803,20 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le contrat de renouvellement de l'abonnement à intervenir entre Rezilio Technologie inc. et la Ville de Varennes.

Certificat de la trésorière numéro 3831

ADOPTÉE.

#### 2023-279 Octroi de contrat – Acquisitions de caméras pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale en date du 21 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à 2841-8424 Québec inc. (Calibre Plus), un contrat pour l'acquisition de caméras à la bibliothèque, d'un montant de 6 127,05 \$, taxes incluses, le tout, conformément à son offre du 10 mai 2023.

D'AFFECTER cette dépense au Fonds de roulement.

Certificat de la trésorière numéro 3833

ADOPTÉE.

## 2023-280 Subvention annuelle et reconduction de l'entente Loisirs et Répit Sans Limites

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement de la subvention annuelle à Loisirs et Répit Sans Limites d'un montant de 20 000 \$:

D'AUTORISER la reconduction de l'entente annuelle entre ledit organisme et la Ville de Varennes permettant aux membres un accès gratuit aux bains libres organisés par le Complexe aquatique ou la réservation gratuite de bain libre selon les disponibilités.

Certificat de la trésorière numéro 3823

ADOPTÉE.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 2023-281 Entente d'aide à la relocalisation – Centre de denturologie Luc Raymond Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 90, paragraphe 3 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c C-47.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente d'aide à la relocalisation entre le Centre de denturologie Luc Raymond et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

## 2023-282 Entente d'aide à la relocalisation – Dollarama inc. Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 90, paragraphe 3 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c C-47.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente d'aide à la relocalisation entre Dollarama inc. et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

### 2023-283 Assurances collectives Mise à jour des taux d'assurances – Partage des primes

CONSIDÉRANT qu'en mai 2019 la Ville acceptait le renouvellement d'un contrat d'une durée de cinq (5) années en assurances collectives par le biais du Regroupement des villes de l'Estrie-Montérégie;

CONSIDÉRANT que s'amorce la dernière année du contrat;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sera lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le renouvellement du contrat d'assurances collectives pour la période 2024-2029;

CONSIDÉRANT que par rapport au précédent terme, le total des primes exigées pour ce renouvellement représente une augmentation pour la majorité des groupes;

CONSIDÉRANT que la Ville a préparé un tableau du partage des primes dans le respect de différents paramètres :

- dispositions de la convention collective;
- dispositions du recueil des conditions de travail des cadres;
- pourcentages historiques convenus entre la Ville et ses employés;

CONSIDÉRANT que ce tableau a été présenté aux représentants syndicaux ainsi qu'aux représentants du personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER le tableau du partage des primes mensuelles d'assurances collectives pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE.

## 2023-284 Communauté métropolitaine de Montréal Quote-part finale 2023

CONSIDÉRANT la résolution 2023-064 autorisant le paiement de la quote-part provisoire d'une somme de 562 298 \$ pour la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT la quote-part finale d'un montant total de 620 171 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la trésorière à payer à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme supplémentaire de 37 271 \$ pour le paiement final de la quote-part 2023 de la Ville de Varennes.

Certificat du trésorier numéro 3836

#### 2023-285 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2023

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour 2023 au montant de 41 893 \$ au fonds d'administration et 60 474 \$ en projets d'investissements, conformément aux documents déposés par la trésorière en date du 26 juin 2023 et joints en annexe de la présente, comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

#### 2023-286 Modifications apportées à la structure administrative Approbation de l'organigramme – Direction générale

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines en date du 30 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le nouvel organigramme de la direction générale, tel qu'illustré au document présenté par le Service des ressources humaines, en mai 2023, joint en annexe de la présente, comme si au long reproduit;

ADOPTÉE.

#### 2023-287 Embauche – Directrice des Ressources humaines

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale en date du 16 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER l'embauche de Mme Karine Duval au poste de directrice du Service des Ressources humaines, poste cadre permanant à temps complet.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

## 2023-288 Mouvement du personnel Personnel cadre (1er janvier au 30 juin 2023)

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le tableau joint en annexe des présentes, afin de confirmer les amendements aux annexes des conditions de travail des personnes dont les matricules figurent audit tableau;

D'AUTORISER, s'il y a lieu, le maire et le directeur général, à signer tous documents pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

#### 2023-289 Mouvement du personnel

Convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER ET CONFIRMER le Rapport de mouvement du personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2023-07 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 28 juin 2023.

ADOPTÉE.

#### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Remerciement pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste;
- Demande d'information sur les raisons du non-assujettissement du dossier traité au point pour le PPCMOI n° 2023-036 au règlement sur les usages conditionnels numéro 710;
- Demande d'information sur le processus d'assemblées publiques de consultation pour les PPCMOI;
- Remerciements pour le service de navette fluviale mis en place par le ministère des Transports;
- Demande de clarification sur la nature des boues visées au règlement 971 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours d'une année civile;
- Demande d'information sur les règlements ayant déjà fait l'objet d'un registre des personnes habiles à voter;
- Demande de précision sur le nombre d'unités de logement à venir, la capacité en eau potable et la capacité des égouts sanitaires relativement aux nouvelles constructions sur la rue du Parcours;
- Demande d'information concernant les opérations de l'entreprise visée par le PPCMOI n° 2023-036;
- Plainte quant à la terre déposée et l'entreposage fait sur le terrain Gigrow;
- Demande d'information concernant la possibilité de couper des arbres ou de les entretenir sur la bande riveraine située face à la basilique;
- Demande de nettoyage du fossé près de la toilette chimique du parc de la Commune;

- Demande d'information quant à l'installation de la chambre de compteur d'eau entre la route Marie-Victorin et la montée de Picardie;
- Demande de précision sur la location des locaux par la Ville à l'Espace des Bâtisseurs;
- Demande de clarification quant au lot visé par le règlement 707-154;
- Demande de précision quant aux changements apportés à l'organigramme de la direction générale;
- Demande d'information concernant des normes au sujet des éclairages pour le PPCMOI n° 2023-036;
- Demande d'information quant au niveau sonore sur le chemin de la Baronnie à la suite de la démolition d'une maison;
- Demande d'information sur le nom du propriétaire du 4295, chemin de la Baronnie.

Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsi	eur le maire lève l'assemblée à 21 h 17.
Le maire,	La directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe,
Martin Damphousse	Me Johanne Fournier, OMA